



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 80365

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les recommandations du Conseil national du sida concernant la politique gouvernementale à mener pour la prévention de la transmission du virus d'immunodéficience humaine (VIH), virus susceptible d'engendrer le sida (syndrome d'immunodéficience acquise) s'il n'est pas soigné. Il souhaite savoir si, dans une logique de clarification de la place de la prévention de la santé, les centres de coordination régionale de la lutte contre le VIH (COREVIH) sont utilisés pleinement. En effet, dans le cadre d'une coordination avec l'ensemble des acteurs de la prévention, les COREVIH pourraient avoir pour cible prioritaire la prévention auprès des personnes vivant avec le VIH pour leur donner les moyens de protéger leurs partenaires et dire leur séropositivité. Par ailleurs, ils pourraient offrir des informations sur l'état de l'épidémie dans une région donnée.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80365

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11228